

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2013**

A 20H30

Effectif légal	19
En exercice	19
Présents à la séance :	15
Absents :	4
Votants :	19

Le Conseil Municipal de la commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 21 août 2013 s'est réuni le **mardi 27 août 2013 à 20 h 30**, à la Mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur François HATIER, Maire.

Madame GEORGES Isabelle a été nommée secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENT(E)	EXCUSE(E)	POUVOIR A	ABSENT(E)
1. M. HATIER François, Maire	x			
2. M. LEROY Philippe, 1 ^{er} Adjoint	x			
3. Mme AUBERTIN Josette, 2 ^{ème} Adjoint	x			
4. M. LA VAULLEE Henri, 3 ^{ème} Adjoint	x			
5. M. ROUSSEL Michel, 4 ^{ème} Adjoint	x			
6. Mme BARTH Joëlle, 5 ^{ème} Adjoint	x			
7. Mme HANS Louissette, Conseillère Municipale	x			
8. M. VILLEMIN Nicolas, Conseiller Municipal		x	M. HATIER	
9. M. REMY Daniel, Conseiller Municipal		x	M. PELTIER	
10. Mme GEORGES Isabelle, Conseillère Municipale	x			
11. M. PELTIER Philippe, Conseiller Municipal	x			
12. M. SIBILLE Damien, Conseiller Municipal	x			
13. M. HENRY Alain, Conseiller Municipal	x			
14. M. THOMAS Jean-Louis, Conseiller Municipal	x			
15. M. HANTZ Jean, Conseiller Municipal		x	M. THOMAS	
16. M. HUREL Jacques, Conseiller Municipal	x			
17. Mme GREMILLET Edith, Conseillère Municipale	x			
18. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller Municipal	x			
19. Mme DA SILVA Lydie, Conseillère Municipale		x	M. SIBILLE	

L'ordre du jour était le suivant :

N° 2013/058 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02

Approbation du Conseil Municipal du 9 juillet 2013

N° 2013/059 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04

Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

N° 2013/060 Fonction Publique – Personnel Titulaire – 04-01

Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation

Fermeture d'un poste d'adjoint technique
Modification du tableau des emplois permanents

- N° 2013/061 Domaine et Patrimoine – Ventes – 03-01
Prix de vente de terrains aux particuliers dans le cadre
d'opérations de voirie
- N° 2013/062 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01
Décision modificative n° 4 au Budget Principal
- N° 2013/063 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – Autres – 05-
07-07
Approbation du rapport 2012 de la Communauté de Communes
de la Vôge vers les Rives de la Moselle
- N° 2013/064 Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public –
03-05
Attribution d'un nom au terrain de football
- N° 2013/065 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01
Décision modificative n° 1 au Budget Forêt
- N° 2013/066 Autres domaines de compétence – Voeux et Motions - 09-04
Fermeture de la gare d'Arches – Motion de soutien
-

Délibération n° 2013/058
**Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-
02**
Approbation du Conseil Municipal du 9 juillet 2013

Le Conseil Municipal, après délibération et une abstention Monsieur Jean-François BLUNTZER,

ADOpte le procès verbal de la séance du 9 juillet 2013 après prise en compte des remarques suivantes au titre de la délibération n° 2013/055 - Arrêt du PLU :

Monsieur Jean-François BLUNTZER n'a pas été destinataire d'un document cohérent pour voter le PLU. Le document en sa possession faisait apparaître de fausses légendes ou sans signification. Malgré les remarques à ce sujet exposées en Conseil Municipal, ce document ne semble pas avoir été mis à jour ou tout du moins cette mise à jour n'a pas été transmise au Conseil Municipal. Il demande comment, dans ces conditions, les élus peuvent délibérer.

Il regrette de n'avoir été convié qu'une fois en réunion le soir et de n'avoir jamais été convié aux réunions en journée

Monsieur le Maire assure que le bureau d'études a modifié le PLU suite aux remarques

Monsieur Jean-François BLUNTZER confirme qu'il n'a pas été destinataire du document modifié

Monsieur Jean-Louis THOMAS demande que tout le Conseil Municipal soit destinataire du document validé

Monsieur Michel ROUSSEL adresse le document à tout le Conseil Municipal

mais précise qu'il doit rester confidentiel jusqu'à l'adoption du PLU

Monsieur Jean-Louis THOMAS précise que la confidentialité a toujours été respectée

Monsieur Henri LA VAULLEE précise que les élus peuvent aussi consulter le document en Mairie.

Délibération n° 2013/059

Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04 Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

A - Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 15 avril 2008, Monsieur le Maire a signé les marchés et devis suivants :

1 - Aménagement d'un espace paysager sur le site de la chaufferie bois avec l'entreprise ATMOS VERT pour un montant de 1 770,00 €HT

2 – Fourniture et mise en place de 2 compteurs de distribution et de 2 vannes de sectorisation dans des regards de visite avec l'entreprise RESO TP pour un montant de 7 905 €HT.

B - Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 16 juin 2011, Monsieur le Maire n'a pas exercé les droits de préemption suivants :

date dépôt	NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf. Cadastres
				immeuble bâti Sur terrain propre	immeuble non bâti	
02/07/13	CREUSOT	Marie-Claude	1183 Rue d'Arches	X		AE 120, 121 et 256
16/07/13	Consorts HOLZMANN		141 Rue du Fort	X	x	AK 192 et 197

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DONNE ACTE à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations et **PREND NOTE** de la remarque de Monsieur Alain HENRY qui enjoint à entretenir l'espace paysager contrairement à ce qui se pratique au lotissement les Clos.

Délibération n° 2013/060

Fonction Publique – Personnel Titulaire – 04-01 Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation Fermeture d'un poste d'adjoint technique Modification du tableau des emplois permanents

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle BARTH, 5ème Adjointe, qui explique qu'il convient de créer un poste d'Adjoint d'animation afin d'encadrer les enfants aux services périscolaires.

Vu :

- le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- le décret 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Considérant :

- la déclaration de vacance de poste en date du 16 août 2013 qui a fait l'objet d'une publication légale par arrêté n° 2013-110 pris le 20 août 2013,

Le Conseil Municipal, après délibération, et :

- 4 abstentions : Messieurs Philippe PELTIER, Jean-Louis THOMAS, Jean HANTZ et Jean-François BLUNTZER
- 2 voix contre : Madame Edith GREMILLET et Monsieur Damien SIBILLE

DECIDE de créer, à compter du 1er septembre 2013, un emploi relevant du cadre d'emploi des Adjoints d'animation, pour une durée hebdomadaire de 19 heures

DECIDE de supprimer, à compter du 1er septembre 2013, un emploi relevant du cadre d'emploi des Adjoints technique, d'une durée hebdomadaire de 19 heures

FIXE, à compter du 1er septembre 2013, le nouveau tableau des emplois permanents tel qu'il figure en annexe

AUTORISE le Maire à signer l'arrêté à intervenir.

Délibération n° 2013/061

Prix de vente de terrains aux particuliers dans le cadre d'opérations de voirie

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2012/065 du 25 octobre 2012 qui fixait le prix d'achat aux propriétaires riverains dans le cadre d'opération de voirie.

Il propose de prévoir un prix de vente identique.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

FIXE à 6,50 € TTC le prix d'achat et de vente de terrains aux propriétaires riverains dans le cadre d'opérations de voirie.

Délibération n° 2013/062
Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01
Décision modificative n° 4 au Budget Principal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Henri LA VAULLEE, qui explique qu'il convient d'installer des portes sectionnelles industrielles au garage de la Treille et une porte de service aux ateliers municipaux. La meilleure offre est celle de l'entreprise SCHWEITZER pour un montant global de 12 827,10 € TTC. Or, les crédits budgétaires n'ont pas été prévus. Il convient donc de prendre une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après délibération, et

- 2 abstentions : Madame Edith GREMILLET et Monsieur Jacques HUREL
- 5 voix contre : Messieurs Damien SIBILLE, Alain HENRY qui dit que les portes doivent impérativement bénéficier d'un contrat d'entretien et demande des renseignements notamment financiers à ce sujet, Monsieur Jean-Louis THOMAS qui estime qu'une commande de ce montant méritait au minimum trois devis d'entreprises différentes, Monsieur Jean HANTZ et Monsieur Jean-François BLUNTZER

VOTE la décision modificative n° 4 au Budget Principal :

Dépenses - Article 2181 - Installations générales, agencements et
aménagement divers + 13 500,00

Dépenses - Article 2313 Constructions - Programme 251 Bibliothèque-
Garderie - 13 500,00

Délibération n° 2013/063
Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – Autres – 05-07-07
Présentation du rapport 2012 de la Communauté de Communes de la
Vôge vers les Rives de la Moselle

Le Conseil Municipal, après délibération,

PREND ACTE du rapport 2012 de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle et **PREND NOTE** des remarques de Monsieur Jean-Louis THOMAS :

1 – page 12 : crèche de Dinozé

La crèche profite à hauteur de 31% à Dinozé et seulement à hauteur de 0,25% à Pouxoux

2 – page 17 : mission IRH pour 107 200 € HT

En quoi consiste cette mission ?

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des relevés d'assainissement pour les communes de Pouxoux, Arches et Archettes

Monsieur Jean-Louis THOMAS souhaite connaître le nombre de relevés car la

somme est importante

Monsieur Damien SIBILLE voudrait plus de renseignements sur cette étude

Le Conseil Municipal souhaite un compte-rendu sur l'enquête d'assainissement : réponses à apporter aux administrés / quid des personnes qui, absentes, n'ont pas été soumises à l'enquête / les administrés peuvent-ils entreprendre des travaux....

3 – page 19 : STEP

Seulement 1 page consacrée à ce projet....

Cette page comporte peu d'informations, pas de planning, seulement un vague plan sur Arches

Où en est la STEP ?

A quand le démarrage des travaux ?

4 – page 27 : plate-forme bois énergie

Le désamiantage et la destruction d'un bâtiment à Hadol est prévu alors que Pouxieux propose depuis plus d'un an un terrain disponible et plat dont elle est propriétaire

Monsieur Henri LA VAULLEE précise que la reconversion de friches industrielles est aujourd'hui prioritaire et très bien subventionnée. La Communauté de Communes ne sait pas encore si le projet se fera sur ce site.

Monsieur Damien SIBILLE s'étonne que pour le site de Pouxieux, la commune soit contrainte de régler les travaux alors que Hadol ne prend pas en charge l'étude.

5 – Monsieur Jean-Louis THOMAS a relevé le montant des indemnités des élus : 74 000 €

6 – La participation annuelle de Pouxieux n'apparaît pas dans le budget assainissement

Dans quelle rubrique est-elle comprise ? Peut-on obtenir le détail ?

Délibération n° 2013/064

Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05 **Attribution d'un nom au terrain de football**

Le Maire donne la parole à Monsieur Henri LA VAULLEE, 3ème Adjoint.

Monsieur LA VAULLEE souhaiterait rendre hommage à l'engagement dont a fait preuve Monsieur Roger MICLOT vis-à-vis de la jeunesse de Pouxieux et notamment au sein du club de football local en qualité de joueur, d'entraîneur et de dirigeant.

Ainsi, il souhaiterait que le nouveau stade de football porte le nom ROGER MICLOT.

Considérant l'accord de Madame Rachel MICLOT, fille de l'intéressé,

Le Conseil Municipal, après délibération, et 1 abstention : Madame Isabelle GEORGES

DECIDE de dénommer le nouveau stade de football « STADE ROGER MICLOT ».

Délibération n° 2013/065
Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01
Décision modificative n° 1 au Budget Forêt

Monsieur le Maire explique qu'un même contrat de vente de bois a été adressé par erreur deux fois à la Commune en 2012. Il convient donc d'annuler une opération et de prendre une décision modificative afin d'ouvrir les crédits correspondants.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE la décision modificative n° 1 suivante au Budget de la Forêt :

Dépenses – Article 673 Titres annulés sur exercices antérieurs + 8 215,54€

Recettes – Article 773 Mandats annulés sur exercices antérieurs+ 82,16 €

Recettes – Article 7022 Coupes de bois + 8 133,38 €

Délibération n° 2013/066
Autres domaines de compétence – Voeux et Motions - 09-04
Fermeture de la gare d'Arches – Motion de soutien

Monsieur le Maire expose que le guichet de la gare de Arches pourrait fermer et n'assurerait plus la vente de billets aux usagers. De plus, la ligne Epinal / Saint-Dié ne serait plus assurée ce qui entraînerait la suppression de tout ou partie des postes d'agents SNCF en gare de Arches.

La gare de Arches, à l'instar d'autres gares, pourrait ainsi être amenée à n'offrir qu'un service à strict minima.

Considérant la nécessité pour les nombreux usagers SNCF et notamment le Centre de Formation des Apprentis d'Arches de maintenir les services et les emplois,

Le Conseil Municipal, après délibération, et :

- 1 abstention : Monsieur Philippe LEROY
- 1 voix contre : Monsieur Philippe PELTIER

MARQUE sa volonté de défendre le service public et les emplois à la gare de Arches

ADHERE au collectif créé sur ce sujet.

Transmis en Préfecture les 29 et 30 août 2013 et 02 septembre 2013

Affiché le 03 septembre 2013

Rappel de l'ordre du jour

- N° 2013/058 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02
Approbation du Conseil Municipal du 9 juillet 2013
- N° 2013/059 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations
- N° 2013/060 Fonction Publique – Personnel Titulaire – 04-01
Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation
Fermeture d'un poste d'adjoint technique
Modification du tableau des emplois permanents
- N° 2013/061 Domaine et Patrimoine – Ventes – 03-01
Prix de vente de terrains aux particuliers dans le cadre d'opérations de voirie
- N° 2013/062 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01
Décision modificative n° 4 au Budget Principal
- N° 2013/063 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – Autres – 05-07-07
Approbation du rapport 2012 de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle
- N° 2013/064 Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05
Attribution d'un nom au terrain de football
- N° 2013/065 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01
Décision modificative n° 1 au Budget Forêt
- N° 2013/066 Autres domaines de compétence – Voeux et Motions - 09-04
Fermeture de la gare d'Arches – Motion de soutien

L'ordre du jour ci-dessus étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 25

SIGNATURES

François HATIER,
Le Maire

Philippe LEROY,
1er adjoint

Josette AUBERTIN
2ème adjoint,

Henri LA VAULLÉE,
3ème adjoint,

Michel ROUSSEL,
4ème adjoint,

Joëlle BARTH,
5ème adjoint,

Louissette HANS,
Conseillère municipale,

Nicolas VILLEMIN,
Conseiller Municipal, excusé,
pouvoir à M. HATIER

Daniel REMY,
Conseiller Municipal, absent
pouvoir à M. PELTIER

Isabelle GEORGES,
Conseillère municipale,

Philippe PELTIER,
Conseiller municipal,

Damien SIBILLE,
Conseiller municipal

Alain HENRY,
Conseiller municipal

Jean-Louis THOMAS,
Conseiller municipal

Jean HANTZ,
Conseiller municipal,
excusé, pouvoir à M.
THOMAS

Jacques HUREL,
Conseiller municipal,

Edith GREMILLET,
Conseillère municipale,

**Jean-François
BLUNTZER,**
Conseiller municipal,

Lydie DA SILVA,
Conseillère municipale,
excusée, pouvoir à
M. SIBILLE